

EN ATTENDANT LA REUNION D'AUJOURD'HUI AVEC LA CHANCELLERIE

Les robes noires voient toujours rouge

Le bras de fer engagé entre la chancellerie et l'Union nationale des barreaux d'Algérie (UNBA) connaîtra-t-il son dénouement aujourd'hui à l'issue de la réunion qui se tiendra entre les animateurs de l'UNBA et le secrétaire général du ministère ? Tout porte à le croire au vu de la volonté affichée par les deux parties pour le règlement de ce problème. Un problème, dit-on, "s'il ne venait pas à être réglé prendrait des proportions plus graves et risque de compromettre pour une période indéterminée la nature de la relation entre les robes noires et la chancellerie au grand dam des justiciables".

Il y a lieu de noter que cette invitation au dialogue, lancée en direction des représentants syndicaux des robes noires est intervenue le jour même du sit-in de protestation observé avant-hier par les avocats à l'appel du conseil de l'Ordre des avocats d'Alger et ce,

au moment où le boycott des audiences de la cour se poursuit depuis près de deux semaines.

Une journée de protestation nationale a également été observée le 10 juin, lors du procès intenté contre un avocat du barreau de Tlemcen, pour avoir déposé une plainte contre une juge au nom de son client. Plus d'une cinquantaine d'avocats se sont déplacés au tribunal de Remchi par solidarité avec leur confrère et l'affaire a été mise en délibéré après un débat qui a duré plusieurs heures.

Pour rappel, lors d'une conférence de presse animée il y a de cela une vingtaine de jours de jours, le président de l'Union nationale des barreaux d'Algérie (UNBA), Me Abdelmadjid Sellini, avait annoncé que cette action de protestation sera précédée du boycott des activités de la cour par le barreau d'Alger, y compris la session criminelle qui avait débuté le 9 juin.

Selon lui, "il y a un plan qui vise la réduction des droits de la défense", pointant un doigt accusateur en direction d'un "groupe de personnes" au ministère de la Justice.

Un groupe qui, de l'avis de Me Sellini, a remis en cause les accords conclus entre l'UNBA et la tutelle, relatifs à un projet de loi sur l'avocat, en imposant "un nouveau texte". Pis, selon la même source, "la situation est grave".

A ce propos, il dira qu'en matière des droits de la défense et des droits du citoyen, "la détérioration continue des conditions d'exercice de la profession enregistre le refus délibéré des organes concernés du ministère et ce, dans une perspective de prise en charge des préoccupations légitimes de la profession".

Le président de l'Union nationale des barreaux d'Algérie a saisi cette opportunité pour plaider "le retour aux pratiques universelles de la défense", tout en lançant un appel aux hautes autorités de l'Etat, les invitant à "mettre fin à la déviation et aux dépasse-

ments auxquelles font face aujourd'hui les robes noires. Nous tirons la sonnette d'alarme et nous disons également basta. Que chaque partie joue son rôle dans l'intérêt du justiciable et que la justice ne soit pas synonyme de statistiques".

Ceci étant, M. Sellini a rappelé les démarches effectuées par son syndicat auprès des autorités compétentes, depuis 4 ou 5 années, en vue d'améliorer les conditions de travail de la défense et contribuer à l'évènement d'un Etat de droit.

Il a aussi fait part du "dernier appel" lancé au ministère de la Justice, en février dernier, et qui était accompagné d'une plateforme de revendications du conseil de l'UNBA. Pourtant, la situation n'a pas connu de changements positifs, a admis l'intervenant.

Ce dernier a même laissé entendre que "le droit est aujourd'hui piétiné" et que le "terrorisme judiciaire" menace la corporation des avocats.

Abder Bettache



Photo : Samir Sid

SESSION DISCIPLINAIRE DU CSM

Trois révocations et trois acquittements

La session disciplinaire du Conseil supérieur de magistrature (CSM) s'est réunie durant trois jours à partir de samedi dernier pour statuer sur 9 dossiers de magistrats au lieu de 15 programmés initialement. Sur les 9 magistrats qui ont comparu, 3 ont été révoqués et 2 rétrogradés alors qu'un juge s'est vu muté d'office et 3 ont été acquittés.

Erreurs professionnelles, corruption, abus d'autorité et manquement à l'obligation de réserve ont constitué les principales accusations auxquelles ont répondu les magistrats convoqués. Cependant, et contrairement à ce qui a été prévu, cette session, présidée par le président de la Cour suprême, Kaddour Berradja, s'est tenue au siège du ministère de la Justice et non pas à la Cour suprême, ce qui constitue en soi une violation de l'article 2 de la loi organique portant organisation et fonctionnement du CSM.

Ainsi, les sanctions prononcées et qui variaient de l'acquittement à la rétrogradation ont été bien étudiées, selon des sources judiciaires qui rappellent les dispositions du nouveau code de déontologie, adopté il y a quelque temps consacrant le principe de la suspension, de la révocation, de la mutation et même la rétrogradation de poste à l'encontre de ceux qui transgressent l'obligation de réserve et ne se conforment pas aux règles du secret professionnel.

Quant au tirage au sort attendu impatiemment par la corporation des magistrats pour le renouvellement partiel des membres du Conseil de la magistrature, il a été reporté jusqu'à la prochaine session ordinaire du CSM qui devrait se réunir à la fin du mois de juin ou au plus tard au début du mois de juillet.

I. T.

QUATRE QUESTIONS AU BATONNIER ABDELMADJID SELLINI

"Nous avons toujours privilégié le dialogue"

Le Soir d'Algérie : Cette réunion avec la chancellerie est arrivée à point nommé pour désamorcer la crise ?

Sellini Abdelmadjid : Il faut préciser que cette réunion sera organisée à la demande du ministère de la Justice. Elle intervient après que les robes noires se soient vues dans l'obligation de porter leurs revendications à l'attention de l'opinion publique. Pour notre part, nous avons toujours privilégié le dialogue pour le règlement de toutes les questions et par voie de conséquence pour la bonne marche de l'appareil judiciaire. Malheureusement, les choses ont évolué autrement et c'est pour cette raison-là, que nous nous sommes vu dans l'obligation de saisir l'opinion publique pour expliquer le bien-fondé de nos revendications.

Y a-t-il des préalables posés de part et d'autre pour l'organisation de cette rencontre ?

Pour notre part, nous n'avons jamais posé de préalables. Nos revendications sont connues et sont portées à la connaissance de la chancellerie depuis février dernier. La justice doit être crédible à

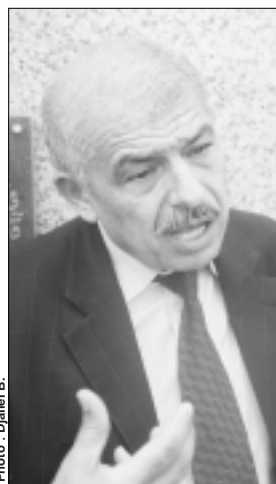


Photo : Djallel B.

travers sa pratique au quotidien dans l'intérêt du justiciable. Cette crédibilité doit passer incontestablement par le respect du droit de la défense et l'indépendance des magistrats.

Selon vous, la rencontre d'aujourd'hui augure-t-elle d'un dénouement de la crise ?

Ça n'a pas été le cas auparavant. Chaque fois que le problème est soulevé il n'y a point de réponse. Mieux, nous avons vécu la situation en pire. Nous espérons que cette fois-ci, le dialogue qui sera amorcé sera celui qui portera ses fruits et mettra fin à cette situation.

Dans ce bras de fer, très souvent le nom de Sellini s'est retrouvé au centre d'une polémique.

A la guerre comme à la guerre. Je m'attends à ce genre de réaction et de situation. Pour ma part, je suis très à l'aise et le soutien exprimé par la quasi-totalité des robes noires qui aspirent à une justice équitable me conforte dans ma démarche. Occupant ce poste, je me vois dans l'obligation de me sacrifier pour la noble mission de défense des droits des avocats. Je le fais par amour à la justice et par fidélité et par devoir à mon pays. Je suis un militant des droits de l'homme. Je considère qu'il ne peut y avoir de respect de droit de la défense, s'il n'y a pas d'indépendance de la justice.

Propos recueillis par
Abder Bettache